ATTESTATION

La Fédération Française de Char à Voile, en référence à l'article L321-1 du code du sport et du décret du 18 mars 1993, atteste que la structure **Char à Voile Boulonnais** situé à Boulogne sur Mer (62200) est bien assurée en Responsabilité Civile **du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026** par le biais d'Axa France sous le numéro de police n° 6568997504.

Le souscripteur à ce contrat est la **Fédération Française de Char à Voile**, 8 rue de la Mare aux Joncs, 91220 LE PLESSIS PATE.

Fait pour valoir ce que de droit,

Le Plessis Pâté, le 18 août 2025

Aurélie POULAIN

Présidente de la FFCV